

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_55BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_55

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : Participation financière du Parc naturel régional du Queyras aux projets simples 3 (GEBIODIV) et 4 (BIODIV'CONNECT) du PITEM BiodivAlp

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;
- Les conventions de délégation prévues entre le Parc du Queyras et la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les projets simples 3 GEBIODIV et 4 BIODIV'CONNECT

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_55BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_55

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Participation financière du Parc naturel régional du Queyras aux projets simples 3 (GEBIODIV) et 4 (BIODIV'CONNECT) du PITEM BiodivAlp**

- La lettre d'intention du Parc du Queyras du 18 juin 2019 concernant son engagement à prendre en charge sa contrepartie financière pour ces deux projets

Considérant :

- Que le Parc naturel régional du Queyras est engagé en tant que délégataire de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur dans le PITEM BIODIV'ALP, en particulier sur les projets simples 2 (COBIODIV), 3 (GEBIODIV) et 4 (BIODIV'CONNECT) ;
- Que le projet simple 2 (COBIODIV) est déjà en cours et fait l'objet d'une convention de délégation entre le Parc naturel régional du Queyras et la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur ;
- Que les projets simples 3 (GEBIODIV) et 4 (BIODIV'CONNECT) sont en cours d'instruction par l'autorité de gestion.

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages : 31
Nombre de membres présents : 09
Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes Contre : 0 Pour : 11
Abstentions : 00

Décide :

D'assurer la participation financière du Parc naturel régional du Queyras pour les projets simples 3 (GEBIODIV) et 4 (BIODIV'CONNECT) de la manière suivante :

GEBIODIV :

Coût total	129 752 €
Contribution FEDER (85%)	110 289,20 €
Part restante (15%) à la charge du délégataire	19 462,80 €

BIODIV'CONNECT

Coût total	11 250 €
Contribution FEDER (85%)	9 562,50 €
Part restante (15%) à la charge du délégataire	1 687,50 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président, Christian GROSSAN

